

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 23 septembre 2025, s'est réuni le Mardi 30 septembre 2025 à 18h00, à la Résidence autonomie Les 4 Vallées à Albertville, sous la présidence de François GAUDIN, Vice-Président.

Nombre de membres en exercice : 31 / Quorum : 16

Nombre d'administrateurs présents : 17

Nombre d'administrateurs représentés : 4

Administrateurs présents :

Jean-Pierre	ANDRE
Philippe	BRANCHE
Irène	CHAPUY
Claude	DURAY
Christian	EXCOFFON
François	GAUDIN
Laurent	GRAZIANO
Patrick	LATOUR
Evelyne	MARECHAL
Nathalie	MONVIGNIER MONNET
Patrick	POUPELLOZ
Elisabeth	REY
Claudine	RODRIGUES
André	THOUVENOT
Anaïs	TORNIER
André	VAIRETTO
Eliette	VIARD GAUDIN

Administrateurs représentés :

Sabrina BARBERO	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre ANDRE
Yves BRECHE	Ayant donné pouvoir à André THOUVENOT
Naïma KIROUANI	Ayant donné pouvoir à Eliette VIARD GAUDIN
Maguy RUFFIER	Ayant donné pouvoir à Philippe BRANCHE

Sophie GHIRON, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

Objet : Ressources Humaines – Création de postes et modalités de recrutement

Rapporteur : Philippe BRANCHE

Les effectifs du CIAS Arlysère étant par nature fluctuants, car liés aux besoins des services ainsi qu'à l'évolution réglementaire des carrières des agents territoriaux, il y a lieu de procéder à des modifications des emplois du CIAS Arlysère et d'en préciser les modalités de recrutement.

En conséquence, le tableau des effectifs est modifié comme suit :

DATE D'EFFET	SERVICE	POSTE AJOUTE	NIVEAU DE RECRUTEMENT	POSTE SUPPRIME	MOTIF
01/10/2025	Petite enfance	Puéricultrice TC			Création de poste
01/01/2026	Petite enfance	Cadre d'emplois des Auxiliaires de puériculture 17h30	Diplôme d'Auxiliaire de puériculture ou équivalent		Création de poste
01/01/2026	Petite enfance	Cadre d'emplois des Auxiliaires de puériculture 21h	Diplôme d'Auxiliaire de puériculture ou équivalent		Création de poste
01/01/2026	Petite enfance	Cadre d'emplois des Auxiliaires de puériculture 28h	Diplôme d'Auxiliaire de puériculture ou équivalent		Création de poste
01/01/2026	Petite enfance	Cadre d'emplois des Auxiliaires de puériculture 17h30	Diplôme d'Auxiliaire de puériculture ou équivalent		Création de poste
01/01/2026	Petite enfance	Cadre d'emplois des Auxiliaires de puériculture 28h	Diplôme d'Auxiliaire de puériculture ou équivalent		Création de poste
01/11/2025	Petite enfance	Agent social principal 2 ^{ème} classe Tc	Pas de diplôme spécifique requis		Création de poste
01/11/2025	Enfance jeunesse	Adjoint territorial d'animation principal 2 ^{ème} classe 3h36	Pas de diplôme spécifique requis		Création de poste
01/01/2026	SSIAD	Cadre d'emplois des Infirmières en soins généraux TNC 28h	Diplôme d'Etat d'infirmier ou équivalent		Création de poste
01/01/2026	SSIAD	Cadre d'emplois des Rédacteurs 17h30	Baccalauréat ou équivalent		Création de poste
01/11/2025	EHPAD Ugine	Cadre d'emplois des Aides-soignantes TC	Diplôme d'aide-soignant ou équivalent		Création de poste

Ces emplois seront occupés par des fonctionnaires. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par des agents contractuels recrutés à durée déterminée pour une durée maximale d'un an au vu de l'application de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du Code Général de la Fonction publique :

- L.332-8 2° Pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code. En effet, ces agents contractuels seraient recrutés à durée déterminée pour une durée maximum de 3 ans. Les contrats des agents seront renouvelables par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, les contrats seront reconduits pour une durée indéterminée ;
- L.332-8 5° Pour les autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L.4, pour tous les emplois à temps non complet, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

Ces agents seront rémunérés en fonction de la grille indiciaire du grade de recrutement.

S'agissant du niveau de recrutement, il est fixé conformément au tableau ci-dessus.

Les recrutements des agents contractuels seront prononcés à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 16 septembre 2025.
Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les modifications d'emplois comme indiquées ci-dessus ainsi que les modalités de recrutement.

La secrétaire de séance
Sophie GHIRON



Extrait certifié conforme et exécutoire
Pour le Président empêché
Le Vice-Président
François GAUDIN

